



Problème d'état des lieux de sortie

Par **ali**, le **23/07/2009** à **15:56**

Bonjour, mon locataire est parti sans vouloir signer l'état des lieux , parce que je lui ait indiqué tache de colle sur les encadrements pour mettre les barres de rideaux, tonte du gazon non effectué depuis le début de l'année sur 15 ares la forêt, et quelques bricoles de + il me faut des montants, j'ai donc chiffré un peu à l'aveugle, et lui ait dit par téléphone ma réponse il faut que je me renseigne le plus fort de tout c'est qu'elle me doit 3 mois de loyer et elle conteste à ce jour cela fait une semaine et pas de nouvelle je n'ai pas envie de lui donner la totalité de la caution, en 1 an je n'ai eu que des problèmes jamais le loyer a été payé en tant et en heure et la honte dans le village... est il vraiment important de signer l'état des lieux